L'Autorité de la concurrence va examiner le rachat de Brossette par Saint-Gobain

Publié le 15 novembre 2011

A la demande des entreprises, la Commission européenne vient de renvoyer à l'Autorité de la concurrence l'examen de la prise de contrôle exclusif de la société Brossette par la société Point.P, filiale de Saint-Gobain.

Présente dans le secteur de la distribution des produits de sanitaire, chauffage et climatisation, Brossette était jusqu'à présent détenue par le groupe britannique Wolseley.

Un renvoi à l'initiative des entreprises

Comme les textes communautaires le leur permettent, les entreprises ont demandé le renvoi de l'opération à l'Autorité de la concurrence.

Elles ont indiqué à la Commission européenne que l'opération envisagée concernait essentiellement le territoire français, puisque la société Brossette est active uniquement en France, et que, par conséquent, le cas devait être traité par l'Autorité française de la concurrence.

Dans sa décision du 10 novembre dernier, la Commission européenne a confirmé que l'Autorité française était la mieux placée pour étudier l'opération et a décidé de lui renvoyer le dossier.

Saint-Gobain doit donc désormais notifier formellement son projet de rachat de la société Brossette auprès de l'Autorité de la concurrence.

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail